



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Direction générale du Budget

Direction de la Programmation budgétaire



Le budget citoyen est un résumé simplifié et accessible au grand public qui facilite la compréhension et l'appropriation de la loi de finances pour l'année 2019. Il permet au citoyen d'accroître ses connaissances sur les activités du Gouvernement visant à atteindre ses objectifs annuels de développement économique et social. Ainsi, le citoyen améliore sa capacité à participer au suivi et au contrôle des politiques publiques.

BUDGET CITOYEN 2019

DIRECTION GENEALE DU BUDGET
www.dgf.finances.gouv.sn

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| MOT DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| I. Comment le Gouvernement prépare le projet de budget ? | 5 |
| 1. Phase de programmation | 6 |
| 2. Phase de consultations et d'orientation | 6 |
| 3. Phase d'élaboration et d'arbitrage | 7 |
| 4. Phase d'examen et d'adoption | 8 |
| II. Quelles sont les principales composantes du budget 2019 ? | 9 |
| III. Quelques priorités retenues dans le budget 2019 | 14 |
| GLOSSAIRE | 19 |

MOT DU MINISTRE



AMADOU BA, *Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan*

Le premier bienfait de la réforme des finances publiques est de placer la transparence au cœur de la gestion publique. De cette transparence dépend la confiance des citoyens envers les politiques publiques et envers ceux qui les conduisent. Celle-ci présente deux dimensions : une dimension démocratique et une dimension technique. Pour la dimension démocratique, il s'agit de faire connaître aux citoyens ce que l'Etat fait pour eux et combien leur coûte chacune des politiques publiques qu'il conduit et pour ladimension technique, corollaire de la première, il consiste à donner au Parlement (et à travers lui l'ensemble des citoyens) les moyens d'avoir une vision claire et exhaustive de l'état des finances publiques afin qu'il puisse exercer pleinement ses pouvoirs budgétaires.

En fait, la démocratie représentative ne tient pas quitte le mandant, à savoir le citoyen, de son devoir de surveillance et de vigilance sur les décisions prises en son nom, par ses représentants, à savoir les élus et les administrations.

Conscients de l'importance de la transparence, le ministère de l'Economie, des Finances, et du plan a eu la volonté, dès l'avènement de la Loi n°2012-22 du 27

décembre 2012 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques qui dispose que les citoyens doivent être clairement, régulièrement et complètement informés sur les choix budgétaires, de contribuer à l'ancrage et à la vulgarisation des concepts budgétaires par l'adoption d'une stratégie de communication et de sensibilisation déclinée au travers d'une gamme variée de supports de communication adaptés aux différents publics cibles parmi lesquels le budget citoyen.

Le budget citoyen permet au citoyen de mieux connaître les propositions et les dispositions de la Loi de Finances, de mieux comprendre le processus budgétaire, la collecte des ressources budgétaires et leur utilisation pour la production des biens et services publics et la formation brute du capital fixe. Il vient consacrer les principes de transparence budgétaire, de participation citoyenne et du droit d'accès à l'information, et renforcer les mécanismes de communication avec les citoyens qui sont au centre des politiques gouvernementales. En outre, il facilite l'implication des citoyens dans le débat en matière de gestion publique et informe le grand public des orientations stratégiques du gouvernement dans un langage simplifié et accessible. Enfin, il favorise la communication entre l'Administration et le Citoyen en mettant à la disposition de celui-ci, à bonne date, une information budgétaire pertinente et compréhensible.

Il faut noter aussi que l'élaboration du présent document a pris en compte les critiques constructives et observations de fonds et de formes de toute part.

Nous remercions d'ores et déjà, chaque citoyen qui contribuera au partage et à la diffusion et dissémination à l'échelle nationale de cette édition du Budget citoyen et nous sollicitons un retour des lecteurs à l'aubaine de la prochaine production.

INTRODUCTION

Le budget de l'Etat est un acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges annuelles de l'Etat. C'est l'instrument principal qui permet au gouvernement d'opérationnaliser annuellement son programme économique et social. Dans ce sens, il représente les réponses aux aspirations de la population et permet une traduction budgétaire des stratégies nationales.

Le budget 2019 est présenté sous le format classique appelé « budget en lignes » ou « budget de moyens », c'est-à-dire qu'il est structuré autour des sections (Ministères et Institutions) et, au sein de ces sections, des chapitres (représentants des services ou projets mettant en œuvre les ressources publiques).

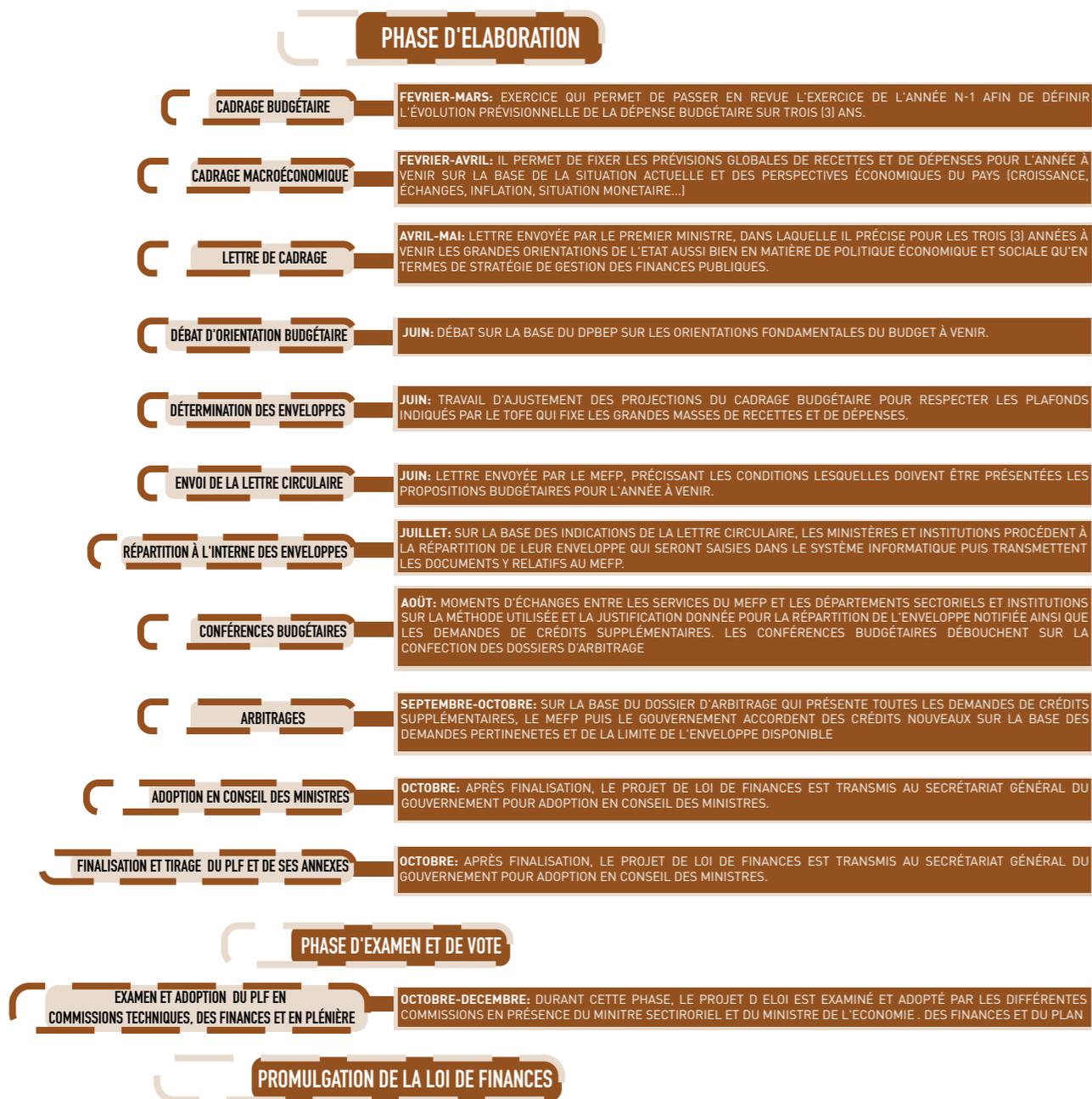
Cependant, il sera le dernier sous ce format avant le basculement, en 2020, au budget-programmes conformément aux directives du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et à la loi organique n° 2011-15 du 8 juillet 2011 relative à la loi de finances, modifiée par la LOLF n° 2016-34 du 23 décembre 2016. C'est pourquoi, sur la base des textes transposés, notamment les directives portant lois de finances et nomenclature budgétaire de l'Etat, il a été élaboré, à l'instar de 2018, un budget « blanc » en mode programme qui met l'accent sur la finalité de l'action publique en affichant les résultats qui sont attendus et qui renforce le contrôle par rapport à l'atteinte (ou non) de ces résultats. Cela permet de mieux préparer le passage du budget de moyen au budget basé sur les résultats et informer, ainsi, l'Assemblée Nationale de l'évolution de la mise en œuvre de cette réforme.

Le budget 2019, première année de mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires II du Plan Sénégal Emergent (PSE), sera particulièrement marqué par la consolidation des acquis, le renforcement des programmes sociaux et le lancement des projets et réformes dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'agriculture, la pêche, l'artisanat et le financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes.

Toutes ces actions soutiendront une croissance forte, durable et inclusive, porteuse de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

Ainsi, l'accent a été mis pour le Budget Citoyen 2019, sur l'adoption d'un style simple et facile à comprendre tant au niveau de la forme que du fond pour présenter les principales dispositions de la Loi de Finances 2019 afin de donner l'opportunité au citoyen de comprendre que sa préparation, sa programmation, son examen et sa gestion requiert une capacité à assurer l'équilibre des finances publiques et à manœuvrer entre les contraintes du déficit et de la croissance économique.

I. COMMENT LE GOUVERNEMENT PRÉPARE LE PROJET DE BUDGET ?



L'élaboration du Budget de l'Etat comme indiqué dans le tableau ci-dessus se décompose en plusieurs étapes qui s'enchaînent :

1. Phase de programmation

Cette partie regroupant principalement le cadrage budgétaire et le cadrage macroéconomique constitue la phase amont ou point de départ de l'exercice de formulation du budget.

Un budget inscrit dans le temps long...

L'élaboration du **cadrage budgétaire** est une étape essentielle puisqu'il permet de définir l'évolution prévisionnelle de la dépense budgétaire sur une période de trois (03) ans. Cet exercice participe aussi au renforcement de la sincérité budgétaire.

Le **cadrage macroéconomique** permet de fixer les prévisions globales de recettes et de dépenses pour l'année à venir.

Pour les dépenses, les montants globaux attendus constituent la limite maximale des crédits autorisés ; par contre, pour les recettes, ils sont indicatifs et peuvent être dépassés si les conditions le permettent.

Un budget bâti sur des hypothèses économiques précises et justifiées...

Le Gouvernement propose une trajectoire des finances publiques en faisant une projection sur les principaux indicateurs macroéconomiques :

- **Taux de croissance** : la croissance se situerait à un taux moyen de 7% entre 2019 et 2022. Ce taux est obtenu principalement grâce au dynamisme de l'agriculture et ses activités annexes dans le secteur primaire, des activités relatives aux produits agroalimentaires et chimiques, au bois, à l'électricité et à la construction dans le secteur secondaire et des activités commerciales et immobilières, des services financiers, de l'hébergement et de la restauration dans le secteur tertiaire ;
- **Déficit budgétaire** : il devrait poursuivre sa tendance baissière, passant de 3,5% en 2018 à 3% en 2019, ceci grâce au maintien du rythme de croissance à 7% et de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques ;
- **Taux d'inflation** : concernant les prix, l'inflation s'établirait en moyenne à 2% entre 2019 et 2021, soit en dessous du plafond communautaire de l'UEMOA c'est-à-dire en dessous du seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

2. Phase de consultations et d'orientation

Sur la base de ces hypothèses, le Gouvernement élabore un instrument de programmation dénommé **Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP)**. Il s'agit d'un document qui définit, sur une période minimale de trois (3) années, les orientations des finances publiques, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées et sert de prétexte au **Débat d'Orientation budgétaire (DOB)**. Ce débat entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la participation de cette chambre parlementaire (à travers lui l'ensemble des citoyens) au processus de préparation du budget. Les honorables députés saisissent cette occasion pour s'exprimer sur les choix du Gouvernement, pour faire valoir leurs points de vue sur les orientations qui sont proposées, et indiquer leurs préférences et réticences.

Leurs avis sont alors en mesure de peser plus efficacement sur les décisions gouvernementales qu'ils ne peuvent le faire au moment du vote du budget.

3. Phase d'élaboration et d'arbitrage

3.1. Détermination des enveloppes budgétaires intersectorielles

Suite au débat d'orientation, le Gouvernement valide ses choix de dépenses et le niveau de recettes mobilisables. Ce qui ouvre la voie à la répartition des enveloppes budgétaires ou plafonds de dépenses par secteur. Il s'agit ainsi de traduire les objectifs globaux définis dans le cadrage budgétaire en objectifs sectoriels en fixant pour chaque ministère et institution le niveau d'autorisation de dépenses.

Pour la détermination de ces enveloppes, il faut tenir compte :

- des orientations de la stratégie de développement économique et social du pays, le PSE ;
- de l'enveloppe globale de recettes à distribuer ;
- de l'analyse de l'exécution des crédits mis à disposition au cours de la gestion précédente ;
- des opérations nouvelles à réaliser comme les projets nouveaux.

Les montants arrêtés sont notifiés par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan aux ministères et institutions concernés pour leur permettre d'élaborer leur projet de budget. Cette notification peut également comporter des précisions sur la destination de certains crédits, des mesures de réforme à mettre en œuvre et les économies correspondantes.

3.2. Répartition des crédits à l'intérieur du secteur

Dès réception de ces plafonds, s'engage la phase de répartition fine des crédits. En suivant les indications et orientations de la lettre circulaire relative à la préparation du projet de loi de finances initiale 2019, chaque ministère et institution répartit ses crédits en fonction de ses priorités. Ainsi, il confectionne son propre projet de budget et le transmet au ministère des finances, pour examen en conférences budgétaires.

3.3. Conférences budgétaires

Les conférences budgétaires permettent de débattre sur les préoccupations majeures des différents secteurs dans l'élaboration du budget.

En clair, la Direction générale du Budget, sous la conduite de la Direction de la Programmation budgétaire et les services techniques des ministères et institutions échangent sur :

- les réalisations budgétaires des années antérieures ;
- la méthode de répartition à l'interne des crédits alloués ;
- le respect des orientations données dans la lettre de cadrage ;
- la dotation de toutes les unités administratives (y compris les structures nouvellement créées) ;
- les demandes de crédits complémentaires au vu des justificatifs produits ;
- la maturité des projets (études de faisabilité, décision du gouvernement, convention/accord de financement, etc.).

Ces conférences débouchent sur la confection des dossiers d'arbitrage qui retranscrivent les points de convergence et les points de divergence identifiés entre les ministères et la Direction générale du Budget et l'état des besoins complémentaires hiérarchisés, accompagnés des justificatifs y afférents.

3.4. Véritable arbitrage entre politiques sectorielles

Dès réception de ce document de synthèse, le Ministre des Finances, apporte les modifications utiles et soumet les divergences persistantes à l'arbitrage du Premier Ministre et/ou du Président de la République.

Ainsi, les montants des crédits alloués à l'ensemble des structures sont définitivement arrêtés et un projet de budget édité est soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

3.5. Validation en conseil des ministres

Le projet de budget est examiné et adopté en Conseil des ministres. Le Ministre en charge des Finances

intègre les observations qui en découlent et édite ledit projet.

Cette adoption par le Conseil des ministres marque la fin de l'intervention du pouvoir exécutif dans le processus d'élaboration du budget. Le projet de budget ainsi finalisé est transmis, pour son adoption, à l'Assemblée nationale au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire unique fixée dans la première quinzaine du mois d'octobre.

4. Phase d'examen et d'adoption

Le projet de Budget est présenté par les Ministres sectoriels et le Ministre en charge du Budget, en commissions techniques, en commission des finances et en séance plénière. Les honorables députés font leurs observations sur les propositions du gouvernement qui apporte des éléments de réponse. A la suite de ces débats, le budget de l'Etat est mis au vote et adopté. Cette caution du pouvoir législatif confère au budget la dénomination de « Loi de finances ».

Le budget est promulgué

L'adoption définitive du projet de budget débouche sur la promulgation de la loi. En fait, le texte définitif est transmis sans délai au Président de la République qui prend un décret pour le promulguer. La loi de finances est ensuite publiée au Journal Officiel de la République du Sénégal au plus tard au 31 décembre de l'année en cours, de façon à entrer en vigueur le 1er janvier de l'année d'exécution.

Le budget est notifié

Pour permettre la consommation des crédits budgétaires, les éléments votés sont communiqués aux ministres et institutions par décrets portant répartition des crédits.

En définitive, chaque étape de la procédure de préparation est l'occasion d'un dialogue dont la loi de finances sort fortifiée.

Le budget n'est donc pas une affaire du MEFP ou du Gouvernement : les ministères techniques et l'Assemblée nationale sont pleinement parties prenantes.

II. QUELLES SONT LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU BUDGET 2019

Quelques chiffres clés du budget 2019....

Le budget 2019 se chiffre à **4. 071,8 milliards de FCFA** contre 3.774,7 milliards de FCFA pour la LFR 2018, soit une hausse de 297,1 milliards de FCFA en valeur absolue et 8% en valeur relative.

Ce montant est réparti entre

- le budget général pour un montant de **3.937,6 milliards FCFA**
- et les comptes spéciaux du Trésor pour **134,2 milliards FCFA**.

D'où vient l'argent de l'Etat ?

Les recettes de l'État sont l'ensemble des produits ou moyens à sa disposition pour financer l'activité publique.

Lorsqu'elles sont levées à l'intérieur du pays, il s'agit de ressources internes et quand elles proviennent de

LES RESSOURCES INTERNES.....



Elles concernent pour l'essentiel :

- **les recettes fiscales** d'un montant de 2.534 milliards FCFA désignent toutes les sommes d'argent versées à l'Etat pour le paiement d'impôt ou de taxe. Elles sont constituées :
 - **d'impôts directs** tels l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés
 - **d'impôts indirects** comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;

- les recettes non fiscales pour 123,4 milliards FCFA sont définies par opposition aux recettes fiscales : par exemple les produits des amendes ou les revenus du domaine de l'Etat. Toutefois, ces ressources sont largement insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins. C'est pourquoi, le Gouvernement recourt aux emprunts auprès des partenaires techniques et financiers comme des marchés financiers, afin de compléter le financement du développement économique et social de la Nation.

La stratégie d'endettement adoptée demeure réfléchie, prudente et soucieuse de l'avenir des futures générations. Concrètement, l'option est de conserver un niveau de dette soutenable, en n'empruntant que des montants parfaitement maîtrisés, donc que le pays sera en mesure de rembourser.

LES RESSOURCES EXTERNES..

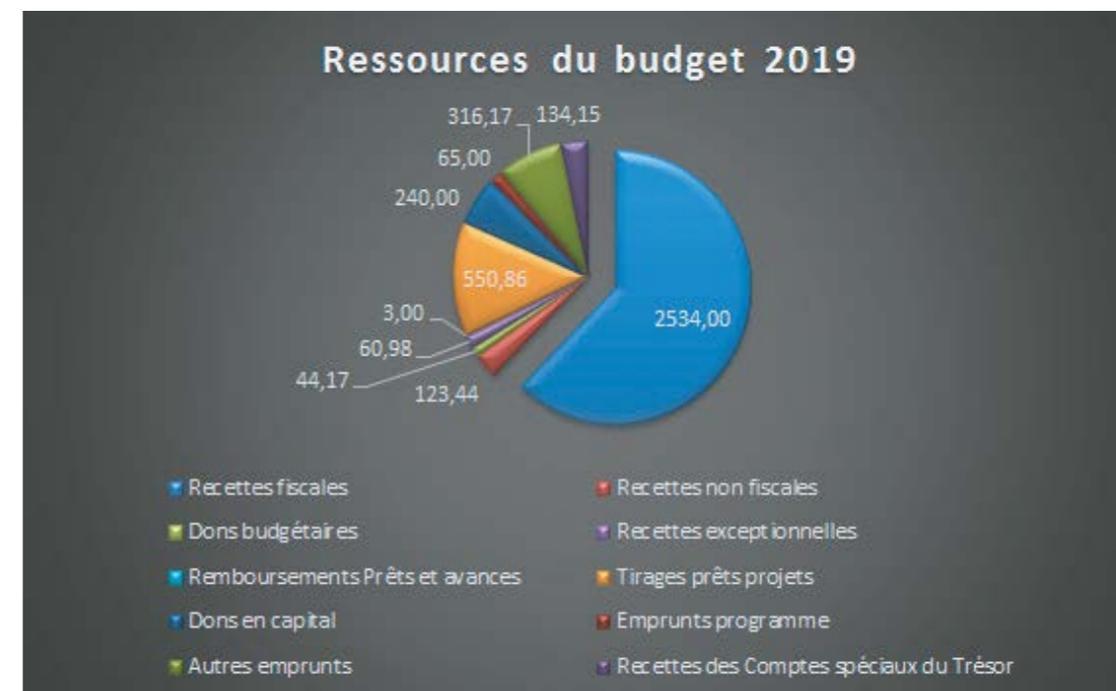


Elles sont principalement constituées de:

- dons en capital : 240 milliards de FCFA ;
- tirages prêts projets : 550,9 milliards FCFA constitués essentiellement de projets et programmes de développement financés par les institutions comme la Banque mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement, l'Agence française de Développement, la Chine, la Turquie, l'Inde, etc. ;
- autres emprunts pour le financement du déficit budgétaire : 316,2 milliards de FCFA.

TABLEAU : PRÉVISION DES RESSOURCES DU BUDGET 2019

| Ressources | Budget 2019 (en milliards de F CFA) |
|--|--|
| <i>Recettes fiscales</i> | 2534,00 |
| <i>Recettes non fiscales</i> | 123,44 |
| <i>Dons budgétaires</i> | 44,17 |
| <i>Recettes exceptionnelles</i> | 60,98 |
| <i>Remboursements Prêts et avances</i> | 3,00 |
| <i>Tirages prêts projets</i> | 550,86 |
| <i>Dons en capital</i> | 240,00 |
| <i>Emprunts programme</i> | 65,00 |
| <i>Autres emprunts</i> | 316,17 |
| <i>Recettes des Comptes spéciaux du Trésor</i> | 134,15 |
| Total Ressources | 4071,77 |



Comment l'argent de l'Etat est-il dépensé ?

Les dépenses de l'État sont mises au service de la stratégie de transformation de l'action publique. Ainsi, elles correspondent à des choix clairs opérés afin de permettre le financement des priorités du Gouvernement.

Les dépenses du budget général 2019 sont estimées à **3.937,62 milliards** FCFA

Elles comprennent :

- **des dépenses de personnel : 743,4 milliards** FCFA

par exemple

- les mises en solde pour les corps enseignants ;
- le paiement de rappels (avancement, validation, intégration et primes et indemnités) ;
- le recrutement d'agents des corps des Forces de Défense et de Sécurité, d'agents de la Santé et de profils techniques ;
- la prise en charge des revendications syndicales de l'Education, de la Santé et de la Justice.

- **des dépenses de fonctionnement :**

par exemple....

- la prise en charge des augmentations de bourses et aides et de la baisse des tickets de repas pour les étudiants ;
- les frais de formation des étudiants orientés dans les universités privées.

- **des dépenses d'investissement : 1 434,16 milliards** FCFA

par exemple....

- Train Express Régional ;
- Programmes prioritaires de désenclavement ;
- PROMOVILLES ;
- PUMA ;
- Programme d'Equipement des forces de Police ;
- la construction de l'Université du Sine Saloum El hadj Ibrahima NIASS
- Fonds pour l'Entreprenariat Rapide ;
- la brèche de Saint-Louis ;
- le projet de construction de la baie de Hann.

- **des dépenses de remboursement de la dette : 863,17 milliards** FCFA.

Les comptes spéciaux du Trésor

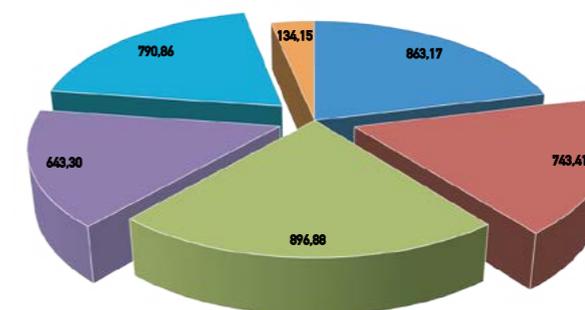
Ils sont composés des postes suivants, tous équilibrés en recettes et en dépenses :

- Comptes d'affectation spéciale : 111.95 milliards FCFA ;
- Compte de commerce : 0.15 milliard FCFA ;
- Compte de prêts : 20.75 milliards FCFA ;
- Compte d'avance : 0,8 milliard FCFA ;
- Compte de garantie et avals : 0,5 milliard FCFA.

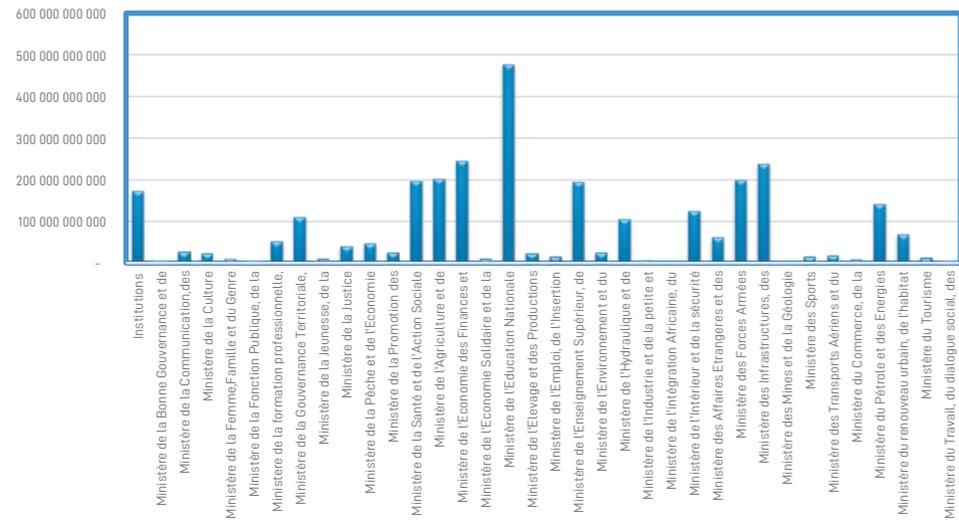
TABLEAU : PRÉVISION DES DÉPENSES DU BUDGET 2019

| Nature des dépenses | Budget 2019 en milliards de F CFA |
|--|-----------------------------------|
| <i>Amortissement et charge de la dette</i> | 863,17 |
| <i>Dépenses de personnel</i> | 743,41 |
| <i>Dépenses de fonctionnement hors personnel</i> | 896,88 |
| <i>Dépenses en capital sur ressources internes</i> | 643,30 |
| <i>Dépenses en capital sur ressources externes</i> | 790,86 |
| <i>Dépenses CST</i> | 134,15 |
| TOTAL | 4071,77 |

DEPENSES DU BUDGET 2019 PAR GRANDES CATEGORIES



- Amortissement et charge de la dette
- Dépenses de personnel
- Dépenses de fonctionnement hors personnel
- Dépenses en capital sur ressources internes
- Dépenses en capital sur ressources externes
- Dépenses CST



***Institutions :** elles regroupent la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Conseil économique social et environnemental, le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, la Cour des Comptes, le Haut Conseil des collectivités territoriales et la Primature.

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS

PROJET D'AUTOROUTE ILA TOUBA



PROJET TRAIN RAPIDE DAKAR-AIBD



SANTE ET PROTECTION SOCIALE

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES HÔPITAUX DE TOUBA, KAFFRINE, KÉDOUGOU ET SEDHIOU



AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE

PROJET DE CORRIDORS CEREALIERES



INFRASTRUCTURES ET SERVICES ENERGETIQUES

PROGRAMME NATIONAL ELECTRIFICATION RURALE



HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

PROJET DE PROTECTION DE LA "LANGUE DE BARBARIE"



PROJET DE DEPOLLUTION DE LA BAIE DE HANN



PROJET D'ASSAINISSEMENT DES 10 VILLES



PROJET DE REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL



EDUCATION ET FORMATION

CONSTRUCTION UNIVERSITE AMADOU MOCTAR MBOW



DEFENSE ET SECURITÉ NATIONALE

PROJET DE CREATION ET DE REHABILITATION ET D'EQUIPEMENT DE LA BRIDAGE NATIONALE DE SAPEURS POMPIERS



GLOSSAIRE

- **BUDGET GÉNÉRAL** : DOCUMENT QUI RETRACE TOUTES LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE L'ÉTAT, À L'EXCEPTION DES RECETTES AFFECTÉES PAR LA LOI AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR ;
- **CADRAGE MACROÉCONOMIQUE** : TABLEAU FIXANT LES GRANDES MASSES PRÉVISIONNELLES DES RECETTES ET DES DÉPENSES ;
- **CHARGES** : LES DÉPENSES ET LE MONTANT DE LA DETTE À PAYER ;
- **COMPTE SPÉCIAL DU TRÉSOR** : COMPTE POUR SUIVRE LES RECETTES AFFECTÉES À DES DÉPENSES SPÉCIFIQUES COMME LE « FONDS NATIONAL DE RETRAITE (FNR) » ;
- **CROISSANCE** : AMÉLIORATION DE LA RICHESSE D'UN PAYS DURANT UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE ;
- **DÉFICIT BUDGÉTAIRE** : LA PARTIE DES DÉPENSES NON COUVERTE PAR LES RECETTES À FINANCIER NOTAMMENT PAR DES EMPRUNTS ;
- **DÉPENSE EN CAPITAL** : DÉPENSE D'INVESTISSEMENT ;
- **DÉPENSES PUBLIQUES** : LES ACHATS ET/ OU COMMANDES EFFECTUÉS PAR LE GOUVERNEMENT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES ;
- **DETTE INTÉRIEURE** : LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUPRÈS DES PERSONNES PHYSIQUES ET DES PERSONNES MORALES PUBLIQUES ET PRIVÉES NON HONORÉS À BONNE DATE, ENGAGEMENTS LIBELLÉS EN FRANCS CFA ;
- **DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE** : ENGAGEMENTS FINANCIERS PRIS SOUS FORME D'EMPRUNTS PAR L'ÉTAT AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES, DES PAYS ÉTRANGERS ET DES BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES ;
- **DONS BUDGÉTAIRES** : AIDES FINANCIÈRES REÇUES DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ;
- **DPBEP** : UN INSTRUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE QUI DONNE LES ORIENTATIONS POUR LA PRÉPARATION DE LA LOI DE FINANCES DE L'ANNÉE ET PRÉSENTE LE CADRAGE GLOBAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES SUR UNE PÉRIODE TRIENNALE GLISSANTE ;
- **EMPRUNT** : DETTE CONTRACTÉE SUR LE MARCHÉ NATIONAL ET / OU INTERNATIONAL POUR COUVRIR LES DÉPENSES NON COUVERTES PAR LES RECETTES ;
- **INFLATION** : PERTE DU POUVOIR D'ACHAT DE LA MONNAIE QUI SE TRADUIT PAR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE ET DURABLE DES PRIX. IL S'AGIT D'UN PHÉNOMÈNE PERSISTANT QUI FAIT MONTER L'ENSEMBLE DES PRIX, ET AUQUEL SE SUPERPOSENT DES VARIATIONS SECTORIELLES DES PRIX ;
- **PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)**: INDICATEUR DE LA RICHESSE PRODUITE PAR LE PAYS POUR UNE ANNÉE ;
- **RECETTE PUBLIQUE** : L'ENSEMBLE DES RECETTES PERÇUES PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COMPOSÉES ESSENTIELLEMENT DES IMPÔTS ET TAXES ;
- **REMBOURSEMENT DES PRÊTS ET AVANCES** : MONTANT QUE LES ORGANISMES PUBLICS OU PRIVÉS REMBOURSENT À L'ÉTAT À LA SUITE D'UN ACCORD DE PRÊT OU D'UNE AVANCE DE FONDS ;
- **RESSOURCES : LES RECETTES ET LES EMPRUNTS** ;
- **RESSOURCES EXTÉRIEURES** : RESSOURCES DESTINÉES À DES PROJETS D'INVESTISSEMENT FINANCÉS PAR DES BAILLEURS DE FONDS (PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS) ;
- **RESSOURCES INTERNES** : LES RESSOURCES INTERNES SONT CELLES GÉRÉES PAR LE TRÉSOR PUBLIC SÉNÉGALAIS ;
- **TAUX DE CROISSANCE** : VARIATION DE LA CROISSANCE ENTRE DEUX PÉRIODES ;
- **TIRAGES DONS ET EMPRUNTS PROJETS** : MISE À DISPOSITION OU MOBILISATION EFFECTIVES DE RESSOURCES EXTÉRIEURES DESTINÉES À DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ;
- **TOFE** : TABLEAU QUI FIXE LE MAXIMUM DE DÉPENSES ET LE MINIMUM DE RECETTES SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS.
- **TRANSFERTS COURANTS AUX STRUCTURES AUTONOMES** : FONDS MIS À LA DISPOSITION DES STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AUTONOMIE DE GESTION POUR COUVRIR TOUT OU UNE PARTIE DE LEURS DÉPENSES.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Direction générale du Budget

Direction de la Programmation budgétaire